



Helmus

Ecole résidentielle  
unendlich

13.01.1948

**208**

Ecole-Pensionnat pour Indiens à Delmas.

% %

L'Oeuvre est établie à Delmas depuis plus de 25 années. Il y avait là deux réserves indiennes, Thunderchild et Moosomin; et cette place fut choisie parce que c'était le centre de toutes les Réserves du District de Battleford. Cette école s'en va toujours progressant et donne des résultats dont on ne peut que se réjouir. Depuis trois ans, le nombre des enfants a presque doublé; ils étaient 61 en 1923, ils sont aujourd'hui, présents à l'école 105 sur 114 inscrits sur les registres. Les deux réserves de Thunderchild et Moosomin ont été transférées en d'autres lieux, mais ce transfert n'a nullement déplacé le centre de nos Réserves, et a été considéré comme un avantage tout au moins pour le bien de l'école. Il est en effet incontestable que le travail d'éducation et de civilisation de nos enfants indiens est devenu plus facile et plus efficace par suite de l'isolement de ces enfants un peu en dehors de l'influence de leurs parents.

Est-ce que le Département et en particulier l'agent et l'inspecteur seraient en faveur d'un changement et du transfert de l'école sur la Réserve de Sweetgrass?

Il n'y a pas très longtemps on parlait d'une nouvelle école pour les Réserves de Saddle Lake, Alta; or il a été dit que le Département préférerait construire en dehors de cette Réserve, dans un district bien établi et là où les communications étaient plus faciles. Certainement toutes ces conditions sont remplies à Delmas. Et est-ce que deux de nos plus grandes écoles, Lebret et DuckLake, ne sont pas en dehors des Réserves? Peut-être les agents souhaiteraient-ils la construction de l'école sur une Réserve; mais si cela est vrai, ces messieurs ne considèrent nullement le bien de l'oeuvre, mais plutôt leur propre confort pour avoir un pied-à-terre agréable dans leurs visites sur les Réserves et pour éliminer quelques voyages supplémentaires qu'ils sont actuellement obligés de faire pour venir à Delmas.

De plus abandonner Delmas nécessitera la construction non pas d'une seule école, mais de deux; et alors, si la chose est nécessaire, pourquoi n'agrandirait-on pas l'école actuelle?

Les RR. Soeurs qui dirigent avec un dévouement admirable l'école de Delmas, consultées sur le sujet en question, sont énergiquement opposées à un déplacement, et elles vont jusqu'à dire qu'elles abandonneraient leur oeuvre si on leur demandait d'aller à Sweetgrass ou toute autre réserve; et en cela elles sont soutenues et encouragées par leurs Soeurs

ECONOMY BOND

ECONOMY  
MADE IN CANADA

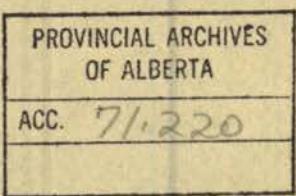
d'autres écoles, notamment les Soeurs d'Hobbema.. car elles ont pu constater par une longue expérience que leur travail, si pénible il faut le reconnaître, est plus consolant, donne de meilleurs résultats, à loin des Réserves, pour l'instruction, la piété, la conduite et la discipline des enfants.

Mais, pourrait-on dire, à Delmas le terrain manque pour une ferme. Il est en effet de la politique actuelle du Département d'avoir une ferme ou école d'agriculture en connection avec les écoles indiennes. On pourrait discuter la sagesse de cette politique pour les finances de l'école et le bien des enfants, ce n'est pas le moment, mais on peut se demander si cette politique ne changera pas. Quoi qu'il en soit, nous avons déjà à Delmas au moins 150 arpents, ce qui serait suffisant pour longtemps, et si la chose devenait nécessaire, le Gouvernement pourrait acheter d'autres terrains.

Il faudrait aussi considérer quel usage il serait possible de faire des bâtiments actuels, une fois abandonnés par l'école indienne, et on n'en voit aucun. Un hôpital ? Un pensionnat ? La ville voisine de North Battleford, mieux située, a déjà vu à l'un, et avant longtemps pourvoira à l'autre. Et alors, les sacrifices imposées aux Soeurs et qu'elles continuent devraient être abandonnés, alors qu'il n'y a aucun motif sérieux, proportionné,, alors qu'au contraire rien ou presque rien ne milite pour le projet de changement et que presque tout est en faveur du statu quo.

Jostortier  
pam.

ECONOMY BOND  
MADE IN CANADA



## L'école de Delmas. —

En avril dernier, le nombre des enfants Indiens présents à l'école était de 61. A la fin de juin, il y avait 86 présents. 92 inscrits sur le Régistre de l'école et 8 nouvelles applications. Depuis, quelques nouvelles demandes ont été faites et on a tout lieu d'espérer que, Simon aux premiers jours de la rentrée, du moins en octobre, nous aurons 110 enfants Indiens à l'école.

Mais... —

Vers le mois de Mars, un arrangement nouveau avait été établi pour régler les relations du Principal avec les Soeurs et notamment, l'administration entière du quart domé par le gouvernement (# 165<sup>e</sup> par enfant) était laissée aux Soeurs. Le P.P. Provincial intervint et suspendit ce règlement.

Longue, un peu plus tard, la Supérieure demanda à Nicotat l'autorisation de faire les travaux nécessités par l'augmentation des nombreux enfants, elle reçut de Nicotat l'ordre de ne rien faire tant que le Provincial des Oblats n'aurait pas consenti à ce que les Soeurs aient la disposition

entière du grant. Dans ces lettres venues de Nicollet, nulle objection était faite au sujet de la propriété des bâtiments.

Sur ces entrefaites, le Principal écrivit à Nicollet pour demander à ce que le Pensionnat pour enfants blancs fut discontinué à la rentrée, ce pensionnat du reste veigote ; seulement onze petits garçons. donc sans grand résultat, ce pensionnat fait un obstacle à l'œuvre florissante de l'école indienne, tout en étant un surcroît de travail presque inutile pour les laures et peut-être un sujet de jalouse entre elles. Dans la même lettre, le Principal parlait de ce qui pourrait être fait pour développer l'école indienne, en prenant toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon retour des Indiens -- etc. -- La réponse de Nicollet était une approbation : on y disait toutefois que rien n'était encore décidé au sujet des enfants blancs, mais qu'en prévision de la fermeture de leur pensionnat, il ne fallait pas donner grand espoir à leurs parents.

La Supérieure de Delmas, ayant  
donné l'ordre de ne rien entreprendre,  
on fut obligé d'attendre. L.R.P.  
Provincial fut avisé et prié de  
veuiller bien régler les affaires le  
plus tôt possible, et on attendit  
encore. A une nouvelle lettre, il  
répondit d'aller de l'avant et  
d'agir comme si tout était réglé.

Le Principal crut alors devoir  
prendre sur lui de donner l'ordre à  
la Supérieure d'en entreprendre les travaux,  
et ordre était pris pour convier la  
Supérieure auprès de la Maison-mère  
et les travaux étaient entrepris comme  
auparavant sous la responsabilité du  
Principal.

La nouvelle sans doute fut envoyée  
à Nicolet qui vint alors s'écrire au  
R.P. Provincial en soulevant une  
objection qu'on ne prévoyait guère =

La partie des bâtiments dans laquelle  
se font les travaux pour le logement  
et l'acc commodation des enfants indiens  
plus nombreux, appartient en propre  
aux Pères. Soins que cependant sont  
prises à consentir aux nouveaux aran-  
gements si le gouvernement veut  
donner une compensation.

Si cette objection a quelque valeur,  
Pourquoi n'a-t-elle pas été faite  
plus tôt ?

Est-ce que, non seulement la  
partie Sud, mais tout l'Etatlinne -  
ment n'appartient pas aux Sioux ?  
Est-ce que lorsque les Sioux ont  
emprunté \$ 8000<sup>00</sup> pour construire  
l'aile du Nord, pour les Indiens, une  
compensation a été demandée au  
gouvernement ?

Puis, dans cette partie Nord qui, disent  
les Sioux, leur appartient, il n'y avait  
quie que les dortoirs, une salle de  
classe, un réfectoire (environ la  
moitié) qui étaient exclusivement  
réservés aux enfants blancs. Dans  
la même partie, il y a la chapelle  
une salle commune, le réfectoire des  
Sioux, la salle à manger du Principal  
et tout cela pour donc le dit service  
pour l'école indienne.

que les Sioux veulent recevoir  
une compensation de la part du  
gouvernement, rien n'est plus ra-  
sonnable et plus juste, et l'on  
a des raisons d'espérer que cette  
compensation sera accordée. Le  
Principal actuel a déjà fait des  
démarches qui n'ont pas été  
repoussées,

Il a fait ces démarches immédiatement  
après tard (il ne pouvait  
les faire plus tôt, car il n'était pas  
là), mais la réponse d'ottawa  
n'a pas été un refus, mais seule-  
ment l'expression d'un regret  
que à l'époque le gouvernement  
ne pouvait rien faire parce qu'il n'y  
avait pas alors de fonds disponibles  
(c'était après la session...)

De nouvelles démarches seront  
faites, et au temps voulu, et  
l'on pourra demander une somme  
assez substantielle pour dédommager  
les Taires de leurs dépenses (construction  
et réparations). Ces démarches ont  
toutes les chances d'aboutir, surtout  
si l'on peut dire au gouvernement  
que nous avons une œuvre exclusi-  
vement indienne à Delmas, que  
pour cette œuvre nous avons fait  
des dépenses et des sacrifices. Il faut  
noter que, à plusieurs reprises, il a été  
dit au Principal : "Vous obtiendrez du  
gouvernement tout ce qui est raison-  
nable, mais n'espérez pas avoir le  
bon vouloir et la considération du  
Département Indien tant que vous  
garderez votre pensionnat pour blancs."

Le désir est ici prime, que  
des solutions aux difficultés soient  
obtenues le plus tôt possible.

La rentrée est retardée jusqu'au  
1<sup>er</sup> sept., mais ne pourra pas être  
différée plus longtemps, et il  
nous faut être en mesure de  
recevoir les enfants, il nous faut  
demander l'approbation pour  
120 enfants au lieu de 90,... etc...

En faveur des suggestions  
contenues dans ces notes, on peut  
dire que, par leur adoption, on  
aura l'approbation et le bon  
vouloir du gouvernement, on  
facilitera le travail de nos frères,  
et maintiendra l'union et la bonne  
entente dans leur communauté,  
on donnera plaisir et satisfaction  
aux populations indiennes pour  
lesquelles l'œuvre de Delmas a été  
établie et jusqu'ici maintenue -

PROVINCIAL ARCHIVES  
OF ALBERTA

ACC. 71-220

Prince-Albert, March, 4. 1901.

Honorable Sir.

A letter from the Hon. D. Laird, of the 4. instant, informs me that Your department has withdrawn the sum voted for the erection of the Boarding school at Thunderchild, pretexting the opposition of the Chief. This decision, based on such reasons greatly surprises me, because:

1. There was never question of a Day-school;
2. The school was not destined exclusively for the children of Thunderchild, s Reserve.
3. It was to be erected outside of the reserve.
- 4: Excepting Little Pine and Thunderchild, the catholics form an immense majority on the Reserve Poundmaker, Sweet Grass and Moosemin, and the school was intended for the catholic children of those reserves. If the neighbourhood of Thunderchild was chosen as the most convenient site, it was because water and all the requisites for the prosperity of the establishment are found there.

A letter from the Indian Commissioner, dated Winnipeg  
<sup>(1900)</sup>  
August the 17. runs as follows: My Lord,

I beg to inform You that the supplementary Estimates contain the following amounts towards the establishment of a Boarding School on Thunderchild, s Reserve:

For a building-\$2,500.00

For eleven pupils at \$72.00---720.00

The work on the building may be proceeded with

Yours truly,  
D. Laird, Indian Commissioner.



In consequence with such an official information, the teachers for that school were engaged, the contract for the building was given, and a considerable sum was spent in furniture; the children were to arrive on April the 1<sup>st</sup>. to begin the last term of the scholastic year in the buildings of the Mission. Judge of my surprise when learning that Your department withholds such a solemn decision, inscribed in the statutes of Canada, Chap. S. schedule B. P. 45, 1866.

I state once more that the object of my request was not a favor, but a right the justice of which the Hon. D. Laird fully acknowledged. You may notice that the aim of this school is not to do harm to any other denomination, but simply to furnish to our Catholic children the means to receive an education in accordance with their religious principles.

I trust Honorable Sir, Your department will maintain the first decision, and not oblige me to publish before the whole Dominion such a shameful Injustice done to the Catholics of the Saskatchewan as a reward for their fidelity.

Yours respectfully,

The Honorable G.L. Jifton.

Minister of the Interior,  
Ottawa, Ont.

